

SCANDALE À LA RÉGION : L'OPPOSITION INTERDIT DE PAROLE

En pleine séance plénière, le nouveau Président de Région Martinique perd son sang-froid et interdit la parole au chef de l'opposition en coupant son micro !

Le nouveau président de Région cherche à m'empêcher de faire connaître à l'opinion la vérité sur le chantier truqué de la RN1.

Voilà ce qu'il a tenté de m'empêcher de dire :

Violant toutes les règles du Code des marchés publics, prétextant que « un tribunal aurait condamné la Région à faire un giratoire » à la demande du grand propriétaire de l'habitation Chancel, le nouveau président de Région a demandé aux entreprises, déjà sur place sur le chantier, de construire un giratoire « supplémentaire » non prévu dans le marché initial.

En vérité, il n'y a jamais eu de tel jugement d'un quelconque tribunal.

Le nouveau président, pour calmer le courroux d'un grand propriétaire foncier qui le menaçait d'un procès, lui a présenté la réalisation de ce giratoire au droit de sa propriété comme compensation du retrait de la plainte.

Cette transaction judiciaire a eu lieu à l'insu de la Commission Permanente et de l'Assemblée Plénière à qui il n'a jamais été demandé d'autoriser le nouveau président à la signer.

De plus le nouveau président n'a donné aucun ordre de service écrit pour des travaux « supplémentaires » qui ont été effectués mais qui ne peuvent être payés aux entreprises concernées. Près de 2 millions d'euros seraient en cause !

Pour tenter de sortir du mauvais pas dans lequel il s'est mis, il leur a promis de régler leur dû par le biais de « *conventions transactionnelles* ».

De telles conventions doivent non seulement être autorisées par l'Assemblée délibérante, mais doivent aussi être validées par le Tribunal Administratif, pour qu'elles soient exécutoires

Il aurait soumis, à chacune des entreprises concernées, une proposition de convention et les a sommées de la signer au plus vite.

Un des entrepreneurs concernés, différent de celui qui m'avait déjà vu au mois de mars, m'a contacté immédiatement après la séance plénière du 31 mai et m'a fait connaître sa déception. Car il a signé le projet de convention transactionnelle et l'a retournée à la Région dès le 19 mars.

On lui aurait promis que la question de la résolution du blocage de ses factures serait inscrite à la plus prochaine séance plénière de l'Assemblée Régionale.

Il constate que ce n'a pas été le cas ni en mars ni en avril ni encore moins en mai !

Il a 35 salariés à payer, il ne sait comment faire.

Voilà où conduit l'incurie de nouveau président de Région !

Je profite pour dénoncer la manipulation à laquelle s'est livrée le nouveau président de Région, en exhibant un courrier de l'entreprise Jean LANES écrit surement à sa demande, lors de la Plénière du 31 mai 2012 juste avant de couper mon micro :

Je n'ai jamais prétendu avoir reçu un représentant de l'entreprise Jean LANES, j'ai , par contre, effectivement révélé , avoir reçu, dans mon bureau à la Mairie du Lamentin, le 26 janvier 2012, un des chefs d'entreprise coincés dans cette affaire, sans en donner l'identité et j'ai également déclaré que l'entreprise Jean LANES avait été mise en redressement judiciaire pour état de cessation de paiement !
C'est tout ! Je persiste et je signe !

Le chef de la « nouvelle gouvernance » ne me fera pas taire !

Le Lamentin, 1 juin 2012

Daniel MARIE-SAINTE
Vice-Président de la Région Martinique
Chef du groupe des Patriotes Martiniquais et Sympathisants